

Corsier-sur-Vevey, le 29 octobre 2012

Service des affaires intercommunales  
de la Riviera  
Conférence des syndics de la Riviera  
Rue du Lac 2  
Case postale  
1800 Vevey

**Mobilis et Riviera (zones 64 & 71) : votre courrier du 19.09.2012 (LM/jm)**

Mesdames et Messieurs les syndics,

Votre lettre du 19 septembre 2012 et ses annexes nous sont bien parvenues. Nous en avons pris connaissance avec attention.

Par ces lignes, le comité de la CITraP VD et le Groupe de réflexion de la Riviera vous remercient de vos démarches auprès du Conseil d'Etat. Nous comprenons votre décision de renoncer à une autre tentative auprès du Conseil d'Etat : les réponses reçues font effectivement penser qu'elle serait vaine.

Malgré les explications du Conseil d'Etat et de Mobilis, nous sommes déçus que l'inéquité relevée ne soit pas corrigée, même si, nous en sommes biens conscients, il est impossible de ne pas créer des injustices dans un système forfaitaire.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les syndics, mes salutations les meilleures.

Pour la CITraP VD : 

**Pierre Seidel**  
Membre du comité et responsable du GR Riviera